

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1781

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 25, après le mot :

« ans »,

insérer les mots :

« à compter du 1^{er} janvier 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.